

I. ETAT CIVIL

BRAVARD-VEYRIERES Pierre-Claude-Jean-Baptiste

NAISSANCE :

Date : 3 février 1803.

Lieu : Arlanc (Puy-de-Dôme).

MORT :

Date : 3 mars 1861.

Lieu : Paris (Seine).

TITRE NOBILIAIRE / DECORATIONS :

Bravard-Veyrières fut nommé, le 18 mai 1847, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur par Louis Philippe. Plus tard, par arrêté du 11 août 1860, peu de mois avant sa mort, il fut élevé au grade d'officier du même ordre. Le 2 octobre 1860, il prêta serment et il fut décoré le 3 octobre 1860. Il était également officier de l'Instruction publique.

RELIGION / FRANC-MACONNERIE :

Bravard-Veyrières était catholique. Ses obsèques se déroulèrent en l'église Saint-Etienne-du-Mont à Paris et l'inhumation au cimetière de Montparnasse.

PARENTE-ALLIANCE :

Bravard-Veyrières était le fils de Claude Bravard, médecin, et de Jeanne Veyrières. Les deux témoins de leur mariage étaient des habitants d'Arlanc : Jean-Baptiste Bravard et Louis Granet. Bravard-Veyrières était issu d'une très ancienne famille bourgeoise. Plusieurs de ses membres s'étaient distingués dans la politique, la médecine et le Barreau. Son frère unique, Antoine Désiré Bravard, avait également étudié le droit. Le 10 août 1833, pour obtenir le grade de licencié, il avait présenté une thèse qui avait pour titre « *De Pactis, des conditions essentielles pour la validité des conventions* ». Il fut juge près le Tribunal civil de Tulle. Ses oncles, les deux frères Bergier, furent d'éminents jurisconsultes. L'aîné, ancien membre du Corps législatif, s'était fait connaître par ses annotations sur Ricard. Le second avait exercé les fonctions de procureur impérial, puis de procureur du roi à Issoire. Bravard-Veyrières serait parent de Berlier auquel Bonaparte avait confié la haute mission de soutenir devant le Corps législatif le Code Napoléon, le Code de procédure civile, le Code d'instruction criminelle et le Code pénal. Il serait également parent de Toussaint Bravard (1808-1871), officier de santé et député de gauche à la Constituante de 1848.

Bravard-Veyrières se maria, le 12 février 1840, avec Flore de Stockhem. Elle était originaire de Belgique. Le mariage eut lieu devant le maire du premier arrondissement de la ville de Paris. Ils n'eurent pas d'enfants.

RELATIONS :

Lorsqu'il étudiait au lycée Louis le Grand, il avait pour camarades Zangiacomi, fils du célèbre magistrat, qui, après une longue carrière de juge d'instruction (dès 1833) et de président de Cour d'assises, siégea à la Cour de cassation. On compte encore parmi ses relations Duchâtel, qui fut nommé ministre des finances (1836), puis ministre de l'Intérieur (1840-1848). Il côtoyait également Sacy, que la direction du *Journal des débats*, son élection à l'Académie (1854) et son admission au Sénat (1865) rendirent célèbre. Comme ses trois condisciples se destinaient au Barreau, ils y entraînaient Bravard-Veyrières.

Albert Paul Royer-Collard, professeur de droit des gens à la Faculté de droit de Paris, déclarait volontiers avoir été sinon le maître de Bravard, du moins son conseiller et son guide dans ses études. Il fut d'ailleurs membre des jurys des concours ouverts devant la Faculté de

droit de Paris auxquels Bravard participa. Il assura aussi le remplacement de Bravard pendant son absence dans sa chaire de droit commercial et il collabora avec lui à différents ouvrages.

TRAITS DE CARACTERE :

Bravard était un homme d'étude, d'initiative et de généreuses impulsions, qui n'avait qu'un but, celui d'être utile à son pays, à ses élèves, à ses concitoyens et à ses amis. Il passait pour le patron naturel et toujours dévoué de la jeunesse, l'ami toujours prêt à obliger, le protecteur infatigable de ses élèves. D'un caractère bon mais ferme, il possédait de vastes connaissances. Il n'avait jamais hésité à proclamer et propager les principes démocratiques. Il était considéré comme républicain et libéral éclairé. Très déterminé et engagé, il avait toujours persévéré dans ses efforts pour obtenir les différentes réformes universitaires.

II. VIE PROFESSIONNELLE

ETUDES :

1) secondaires :

Il entra en troisième au collège Louis le Grand à Paris. Puis il poursuivit sa scolarité au lycée Louis le Grand. Il fut reçu bachelier ès lettres, le 24 mai 1819.

2) supérieures :

Il commença ses études de droit en 1819. Il fut licencié, le 6 juillet 1824, et docteur en droit, le 3 septembre 1825.

3) thèse soutenue :

4) agrégation :

A partir de 1830, Bravard se présenta aux concours ouverts devant la Faculté de droit de Paris pour lesquels il soutint différents mémoires.

Le vendredi 30 avril 1830, à trois heures de l'après midi, Bravard soutint un mémoire intitulé *Des hypothèques, dissertation sur les principes généraux et les solutions des principales questions de la matière* devant un jury composé des professeurs Morand, Blondeau, Berriat-Saint-Prix, de Portets, Duranton, Demante, Demiau, Bugnet, Poncelet, Royer-Collard, Pellat, Delpit, Rive ainsi que d'Haranguier de Quincerot (président de la Cour royale de Paris), Chrétien de Poly (conseiller à la même cour). Les argumentants étaient : Lesellier, Oudot, Pereyre, Bioche, Boitard, Levesque (docteurs en droit).

Le 2 mars 1832, à deux heures, Bravard soutint de nouveau un mémoire, intitulé *Des servitudes établies par le fait de l'homme, dissertation sur les principes généraux et solutions des principales questions de la matière*, devant un jury composé des professeurs Morand, Berriat-Saint-Prix, de Portets, Duranton, Demante, Ducauroy, Demiau, Bugnet, Poncelet, Royer-Collard, Gérando, Pellat ainsi que de Béranger (conseiller à la Cour de cassation) et Vincent de Saint Laurent (président de chambre à la Cour royale de Paris). Les argumentants étaient Gadot (professeur suppléant à la Faculté de droit de Grenoble), Fremery, Lepoitevin, Ferry, Tarlier (docteurs en droit) et Delzers (professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris).

ACTIVITES :

1) Enseignement :

a. carrière :

Bravard-Veyrières enseigna du 29 mai 1830 au 29 mai 1860. Cette période fut interrompue par divers congés et arrêts de maladie. Il fut professeur suppléant, nommé le 8 mai 1830 et institué le 29 mai 1830. Sa parole éloquente, son érudition profonde, l'influence qu'il exerçait sur son auditoire et ses succès lui valurent une dispense d'âge pour obtenir le rang de professeur titulaire. Il obtint la chaire de droit commercial devenue vacante par la démission de Pardessus. Ainsi, il fut professeur en titre de Code de commerce à la Faculté de droit de Paris en deuxième année, nommé au concours le 20 mars 1832 et institué le 11 avril 1832¹. Dans l'intervalle de sa nomination de professeur suppléant à celle de professeur en titre, il remplit deux intérim : le premier à la chaire d'histoire du droit et le second à celle de Code civil (première année).

Bravard se préoccupa surtout de l'amélioration des études et des réformes à opérer dans l'enseignement du droit. A force de persévérance, il parvint à faire adopter par le conseil de l'Université les mesures qu'il avait énergiquement provoquées pour le tirage des thèses. Les étudiants lui furent redevables de pouvoir tirer leurs thèses avant d'avoir subi le quatrième examen. Ce fut encore grâce à lui que dans les concours, les candidats n'avaient plus à parler latin. On lui doit aussi l'arrêté du 28 octobre 1842, par lequel le conseil de l'Université pourvut à la paix des cours, en même temps qu'à la dignité du professorat, sans méconnaître en rien le principe de la publicité, dont Bravard fut toujours un partisan et un défenseur zélé.

b. direction de thèses :

2) Pratique :

Il fut avocat à la Cour d'appel de Paris. Il commença à plaider le 9 novembre 1824. Par la suite, il se consacra principalement au professorat.

3) Politique :

Plusieurs fois sous la Monarchie de Juillet, il fut le candidat de l'opposition (gauche radicale) à la Châtre (Indre) et à Ambert (Puy-de-Dôme). Il échoua devant les influences ministérielles et devant le conservateur Molin avec une honorable minorité. Il fut élu en 1848 représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 11^{ème} sur 15, par 50812 voix (125432 votants sur 173000 inscrits). Il siégea à droite et bien que libéral dans son enseignement, il se montra le défenseur des idées les plus conservatrices à l'assemblée. Il s'opposa vivement aux

¹ Son cours en date d'avril 1836 était divisé en quatorze leçons. La première leçon, datée du 7 avril 1836, portait sur les bourses de commerce, les agents de change et les courtiers, la seconde leçon du 9 avril 1836, sur les notions générales sur les bourses de commerce, la troisième leçon du 11 avril 1836 sur les officiers chargés de l'office de bourse, la sixième leçon du 19 avril 1836 sur les courtiers de marchandises et les courtiers d'assurances, la septième leçon du 21 avril 1836 sur les obligations des agents de change, la huitième leçon du 23 avril 1836, dispensée en son lieu et place par Royer Collard, sur l'organisation des tribunaux de commerce, la neuvième leçon du 26 avril 1836 sur le conseil des prud'hommes, la dixième leçon du 28 avril 1836 sur les règles générales de compétence des tribunaux de commerce, la onzième leçon du 30 avril 1836 sur la distinction entre l'opération et entreprise, la douzième leçon du 3 mai 1836 sur les entreprises de manufactures, la treizième leçon du 5 mai 1836 sur les entreprises de théâtre, la quatorzième leçon du 7 mai 1836 sur les lettres de change, les remises d'argent de place en place. *Cours de Code de commerce, 2^{ème} année, Sténographie des cours. Semestre d'été, année scolaire 1835-1836*, Impr. Ebrard, Paris, 1836.

entraînements de Jules Favre et de Dupont de Bassac. Il fit repousser le projet des concordats amiables. Il prit encore une part décisive à un débat sur une proposition de Rouher et Astouin relative à la lettre de change. Celle-ci instituait commerçant celui qui la souscrivait. Rouher et Astouin demandaient que les effets de cette qualité, qui entraînaient la contrainte par corps, ne s'appliquassent plus au non-commerçant. Bravard-Veyrières soutint que c'était ruiner la lettre de change, partant du crédit commercial, dont elle était le moyen. Il intervint encore dans plusieurs discussions spéciales de la même nature. Bravard-Veyrières vota : le 1er septembre 1848, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 25 septembre 1848, pour l'impôt proportionnel ; le 7 octobre 1848, contre l'amendement Grévy ; le 2 novembre 1848, contre le droit au travail ; le 25 novembre 1848, pour l'ordre du jour de félicitations du Général Cavaignac ; le 28 décembre 1848, contre la réduction de l'impôt du sel ; le 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau ; le 21 mars 1849, pour l'interdiction des clubs ; le 16 avril 1849, pour les crédits de l'expédition de Rome ; le 2 mai 1849, contre l'amnistie des transportés ; le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Bravard fut aussi nommé rapporteur de plusieurs commissions et membre du comité de législation. Le 13 mai 1849, il fut réélu à l'Assemblée législative par le Puy-de-Dôme, le 4^{ème} sur 13, avec 52848 voix. Bravard-Veyrières continua à siéger à droite et à voter avec la majorité conservatrice. Il resta neutre vis-à-vis de Louis Napoléon Bonaparte. Mais, à l'issue du coup d'Etat, il quitta la vie politique en 1851.

4) Arts et Lettres :

Bravard a laissé de nombreux manuscrits. La littérature, la philosophie, l'histoire, l'économie politique, la science étaient pour lui l'objet d'études sérieuses, dont il aimait à consigner par écrit les résultats. Il avait même entrepris une traduction de Tacite.

5) Sociétés savantes :

Il fut nommé membre de l'Institut le 15 mai 1834.

6) Collaboration à des revues :

De 1827 à 1830, n'étant encore qu'avocat, Bravard compila pour *le Journal du Palais*, *le Recueil général des droits et arrêts* de Sirey, *la Gazette des Tribunaux* et les arrêts de la Chambre civile de la Cour de cassation. Il assortissait les décisions publiées de notices et de notes marquées par la concision et la clarté. C'est dans ce sanctuaire le plus élevé de la doctrine qu'il prit acte des premières constructions jurisprudentielles dont il devait plus tard recueillir les fruits. Il participa également à la *Revue Foelix* et à la *Revue Wolowski*.

INTERNATIONAL :

Il fit deux voyages en Belgique pour rejoindre son épouse, le premier en avril 1840, le second en juin 1840.

III. PUBLICATIONS

OUVRAGES :

Réfutation des moyens présentés à l'appui du pourvoi dirigé contre les opérations et le résultat du concours qui vient se terminer devant la Faculté de droit de Paris, pour la chaire de droit commercial, Impr. de H. Dupuy, Paris, 1829.

Leçons sur l'amortissement, Impr. de H. Dupuy, Paris, 1833.
Examen comparatif et critique du livre III du Code de commerce et du nouveau projet de loi sur les faillites et banqueroutes adopté par la chambre des députés, Impr. de Videcoq, Paris, 1836.
De l'Etude et de l'enseignement du Droit romain ; du Latin dans les concours, Impr. de Joubert, Paris, 1837.
Examen du titre des faillites, du Code de commerce, Impr. de Videcoq, Paris, 1838.
Manuel de droit commercial contenant un traité élémentaire sur chaque titre du Code de commerce, Impr. de Joubert, Paris, 1838 (1^{ère} édition).
Notions préliminaires à l'explication du droit commercial maritime, Impr. de Joubert, Paris, 1838.
Manuel de droit commercial contenant un traité élémentaire sur chaque titre du Code de commerce, le texte des ordonnances de 1673 et 1681, Impr. de Joubert, Paris, 1840 (2^{ème} édition).
Vicissitudes et solution définitive de la question du latin dans les concours, Paris, 1840.
Du règlement sur les concours devant les facultés de droit, Impr. de Joubert, Paris, 1846.
Manuel de droit commercial, Impr. de Joubert, Paris, 1846 (3^{ème} édition).
Des Concordats amiables, Paris, 1848.
De la loi qui abroge le décret sur les concordats amiables, Paris, 1849.
Manuel de droit commercial, Impr. de G. Thorel, Paris, 1851 (4^{ème} édition).
Manuel de droit commercial, Impr. de Cosse, Paris, 1855 (5^{ème} édition).
Explication analytique et synthétique des lois nouvelles sur les commandites par actions, l'arbitrage forcé et les concordats par abandon, Impr. de Cotillon, Paris, 1857.
Des prises maritimes d'après l'ancien et le nouveau droit tel qu'il résulte du traité de Paris et de la déclaration du 16 avril 1856, notes de M. Royer Collard, Impr. de Cotillon, Paris, 1861.
Manuel de droit commercial, Impr. de Cotillon, Paris, 1861 (6^{ème} édition).
Traité de la lettre de change et du billet à ordre, publié par Charles Demangeat, Impr. de A. Marescq, Paris, 1862.
Traité des faillites et des banqueroutes, publié par Charles Demangeat, Impr. de A. Marescq, Paris, 1864.
Manuel de droit commercial, Impr. de A. Marescq, Paris, 1868 (7^{ème} édition).
Traité de droit commercial annoté par Charles Demangeat conseiller à la Cour de cassation, Paris, (1^{ère} édition, Impr. de A. Maresq, 1862-1886 ; Seconde édition, Impr. de Chevalier-Maresq, 1888-1892).

ARTICLES :

« De la retraite et du rechange, des prises maritimes, du privilège que garantit le salaire des ouvrier », *Revue Foelix*.

« De la revendication, de l'étude du droit romain, introduction à un traité de droit maritime, lettre sur la stérilité des concours en latin », *Revue Wolowski*.

AUTRES (plaidoiries et consultations, cours, discours, affiches électorales, etc.) :

Consultation et Participation à la rédaction des arrêts :

Affaire Détape contre Harrisson, Impr. Plon frères, Paris, 1852².

² Dans l'affaire Détape contre Harrisson, Bravard-Veyrières participa à la rédaction de l'arrêt rendu par la Cour impériale, le 29 janvier 1853. En l'espèce, l'anglais Harrisson avait souscrit un billet à ordre au profit de la Banque d'Angleterre qui l'avait endossé régulièrement à l'ordre de Détape, banquier commissionnaire à Paris.

Affaire Détape, Impr. Maulde et Renou, Paris, 1853.

Procès :

Mémoire en cassation pour M. et Mme Bravard-Veyrières contre deux arrêts rendus par la Cour de Liège, les 31 janvier et 3 avril 1844, Paris, 1845³.

Cours :

Cours de Code de commerce, 2^{ème} année, Sténographie des cours. Semestre d'été, année scolaire 1835-1836, Impr. Ebrard, Paris, 1836.

Discours :

Discours du 24 octobre 1849 : proposition tendant à mettre un terme à l'application du décret du 22 août 1848 sur les concordats amiables, Impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1849.

Discours du 6 février 1850 : proposition relative aux concordats par abandon, au dépôt au greffe de tout projet de concordat ainsi que du compte à rendre par les syndics en cas d'union, enfin à une plus complète publicité en matière de faillite, Impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1850.

Discours du 3 juin 1850 : discussion relative au timbre des effets de commerce contre la disposition qui, pour défaut de timbre, refuse au porteur d'une lettre de change, et d'un effet de commerce en général, tout recours contre l'endosseur, Impr. de Panckoucke, Paris, 1850.

Rapports :

Rapport du 11 août 1848 fait au nom du Comité de législation sur les propositions relatives aux concordats amiables, Impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1848.

Rapport du 10 janvier 1849 fait au nom de la Commission du règlement sur l'ensemble des modifications à apporter aux dispositions réglementaires actuelles, Impr. de l'Assemblée nationale, 1849.

Rapport du 4 avril 1849 fait au nom de la Commission nommée pour examiner la proposition du citoyen Astouin, relative à l'extension du privilège dont les ouvriers jouissent pour leur salaire, Impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849.

Rapport du 7 novembre 1849 fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition tendant à mettre un terme à l'application du décret du 22 août 1848, sur les concordats amiables, Impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1849.

Rapport du 2 mai 1850 fait sur la proposition de MM. Schoelcher, Jouannet et Perrinon, concernant la promulgation du Code de commerce à la Martinique et la promulgation à la Guadeloupe de la loi de 1838 sur les faillites et banqueroutes, Impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1850.

Non payé à l'échéance, le billet avait été protesté et Détape avait obtenu l'incarcération d'Harrisson du Tribunal civil de Boulogne, qui, par des jugements des 20 octobre et 25 novembre 1852, avait rejeté les prétentions de Détape et annulé l'arrestation d'Harrisson.

³ Bravard-Veyrières avait adopté lors de son mariage le régime de la communauté de biens. Ainsi le 20 juillet 1840, usant de son droit comme chef de la communauté, il avait vendu à Selys-Longchamps, par devant maître Lejeune, notaire à Wareme, la ferme du Perron, que sa femme, Melle de Stockhem avait ameublie par contrat de mariage. Sept mois après cette vente, le 22 janvier 1841 le sieur Cuvelier, pharmacien à Liège, prétendait avoir prêté à Melle de Stockhem, trois ans environ avant son mariage, en octobre 1837, une somme de 10.000 Fr. dont le contrat de mariage ne faisait aucune mention. Ce dernier forma une saisie-arrêt sur le prix de la ferme du Perron, pour obtenir le paiement de cette somme de 10.000 Fr.

Rapport du 21 juin 1850 fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition relative aux concordats par abandon, Impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1850.

Rapport du 12 juillet 1850 fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de MM. Schoelcher, Jouannet, et Perrinon, concernant la promulgation du Code de commerce à la Martinique et à la promulgation à la Guadeloupe de la Loi de 1838 sur les faillites et banqueroutes, Impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1850.

Lettres :

Lettre à Messieurs les électeurs de l'arrondissement d'Ambert du 1er août 1836, Impr. de H. Dupuy, Paris, 1836.

Lettre à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique du 10 juillet 1838 pour demander qu'à l'avenir les étudiants puissent écrire leurs thèses de licence et de doctorat en latin ou en Français à leur choix, Impr. de Fain, 1838.

Lettre à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et à Messieurs les Membres composant le conseil royal sur les pouvoirs des membres d'une faculté de droit, Impr. de Dupuy, Paris, s.d.

IV. SOURCES

SOURCES MANUSCRITES⁴ :

Archives nationales :

dossier personnel : F17 20275 BRAU-BRAZ,

dossier de la Légion d'honneur, dossier personnel en tant que professeur : AJ16 206.

SOURCES IMPRIMEES :

Dictionnaires :

Balteau J., Prevost M., Barroux M., d'Amat R., *Dictionnaire de biographie française*, Paris, 1933.

Biographie complète des représentants du peuple à l'Assemblée nationale, Paris, 1848.

Biographie des 900 représentants à la constituante et des 750 représentants à la législative session, Paris, 1849.

Biographie parlementaire des représentants du peuple à l'Assemblée constituante, Paris, 1848.

Bitard A., *Dictionnaire général de biographie contemporain*, Paris, 1887.

Bourlotone E., Robert A., Cougny G., *Dictionnaire des parlementaires Français*, Paris, 1891, 5 vol.

Dantès A., *Dictionnaire biographique des hommes les plus remarquables*, Paris, 1875.

Dezobry L.C., Bachelet J.L.T., *Dictionnaire général de biographie*, Paris, 1869.

Hoefler J.C.F., *Nouvelle biographie générale*, Paris, 1852, 46 vol.

Larousse P., *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle*, Nîmes, 1991.

Le Chapelain J., Robinet J.F.E., Robert A., *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1898, 2 vol.

La grande encyclopédie, Paris, 1971, 21 vol.

Lourdoueix P. (de), *Profilis critiques des 900 représentants du peuple*, Paris, 1848.

⁴ Remerciements à Madame Lavandier, trésorière du club de généalogie de la ville d'Arlanc et à M. Ozanam, archiviste du Barreau de Paris, pour leur contribution à la réalisation de cette notice.

Marin Lasigne, *Portait lithographié de Bravard*, Lemercier, Paris, 1848.
Tardieu A., *Grand dictionnaire biographique des personnages historiques ou dignes de mémoire nés dans le département du Puy de Dôme*, Moulins, 1878.
Vapereau L.G., *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, 1880.

Ouvrages :

Bravard-Veyrières P.-C.-J.-B., *Traité de Droit commercial, avec la notice sur la vie et les travaux de M. Bravard-Veyrières de Antoine Désiré Bravard*, Paris, 1862.
Charmont J. et Chausse A., « Les interprètes du Code Civil », *Livre du Centenaire*, Paris, 1904, tome 1, pp. 131-172.
Cours de Code de commerce. 2ème année. Sténographie des cours. Semestre d'été. Année scolaire 1835-1836. Impr. Ebrard, Paris, 1836.
Gaudemet J., *Les naissances du droit : le temps, le pouvoir et la science au service du droit*, Paris, 1997.
Mémoire en cassation pour M. et Mme Bravard-Veyrières contre deux arrêts rendus par la cour de Liège les 31 janvier et 3 avril 1844, Paris, 1845.
Rodière A., *les Grands jurisconsultes*, Paris, 1874.
Royer-Collard, *Paroles prononcées sur la tombe de M. Bravard-Veyrières, Extrait de la gazette des tribunaux*, Paris, 1861.

Mise en ligne : 10 décembre 2004 Dernière mise à jour : 16 novembre 2006 D'après R. Collard. Revu et complété par F. Choffat.
--